

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Commune de : ....AUSSAC-VADALLE.....

ÉLECTIONS 2025 DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES**

Je soussigné (e).....Gérard LIOT....., Maire de la commune  
de ....AUSSAC-VADALLE..... certifie avoir fait procéder le  
...02 décembre 2024..... à l'affichage, aux endroits habituels de la commune,  
des listes provisoires des électeurs individuels de la commune pour chacun des collèges.

Fait à Aussac-Vadalle  
Le 02 décembre 2024

(cachet et signature)



Le Maire,

Gérard LIOT

A retourner à :

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation générale  
7,9 rue de la préfecture - CS 92301  
16023 ANGOULÈME cedex